

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

NEUVIÈME ANNÉE N°992 DU 8 MARS 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

ÉDITION DU WEEK-END

NOTRE CITATION

« Les injures sont les raisons de ceux qui ont tort ».

FÉNELON

Le 39^e numéro de l'année 2014

2014

ANNÉE DES CHÔMEURS

ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

**LA FEMME
EST L' AVENIR
DE L' HUMANITÉ**

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 10

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 17

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 19

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 21

L'AGENDA page 23

Nombre de pages :26

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**

WesleyAminata.

SUIVEZ NOUS SUR LE WEB : <http://guadeloupeconvention.typepad.com/lanation/>

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

La Journée internationale de la femme est l'occasion de dresser un bilan des progrès réalisés, d'appeler à des changements et de célébrer les actes de courage et de détermination accomplis par les femmes ordinaires qui ont joué un rôle extraordinaire dans l'histoire de leur pays et de leur communauté. Le thème de cette année, « L'égalité pour les femmes, c'est le progrès pour tous et toutes », vise à souligner combien l'égalité des sexes, l'émancipation des femmes, la pleine jouissance de leurs droits humains et l'éradication de la pauvreté sont essentiels au développement économique et social. Il met également l'accent sur le rôle primordial des femmes en tant qu'agents du développement. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) arrivant à échéance en 2015, la Journée internationale de la femme est aussi l'occasion de rendre compte des défis et progrès réalisés pour les femmes et les filles, avec notamment la session annuelle de la Commission de la condition de la femme qui se tiendra du 10 au 21 mars 2014.

Parmi les nombreuses déclarations dans le monde et en Guadeloupe nous avons retenu :

La CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE

présente ses salutations à toutes les femmes et notamment aux femmes de la Guadeloupe qui exercent un rôle moteur dans le fonctionnement de notre pays. Sans elles, en cette période de mutation qui voit l'émergence d'une nouvelle société la société de l'information, notre pays aurait été encore plus malade. Cependant, malgré les progrès accomplis dans le domaine de l'égalité des droits, beaucoup reste à faire pour que les femmes puissent être égales aux hommes. En ce jour de commémoration nous appelons à une mobilisation générale de toute société pour que cet objectif puisse être réalisé. Sans les femmes, nos familles qui sont un des piliers de notre société menacée de plus en plus par des législations ultralibérales qui donnent la priorité aux individus au détriment de structures collectives vont s'écrouler et entraîner dans leur chute notre pays. Femmes de tous les pays, courage et

détermination, car l'humanité attend beaucoup de vous .

On trouvera ci-après le message du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon : « Cette année, nous célébrons la Journée internationale de la femme en rappelant à quel point il importe d'établir l'égalité des sexes, non seulement pour des raisons d'équité et de respect des droits de l'homme, mais aussi parce que c'est une condition préalable à la réalisation de bien d'autres objectifs. Les pays dans lesquels les femmes sont traitées sur un pied d'égalité avec les hommes jouissent d'une meilleure croissance économique. Les entreprises qui comptent des femmes parmi leurs dirigeants affichent de meilleurs résultats. Les accords de paix qui font intervenir des femmes s'avèrent viables à plus long terme. Les parlements où siègent des femmes adoptent davantage de lois portant sur des questions sociales fondamentales comme la santé, l'éducation, la non-discrimination et les allocations familiales. Il ne fait donc pas l'ombre d'un doute que l'égalité entre les femmes et les hommes est un avantage pour tous. Cette réalité doit être au cœur des efforts que nous déployons pour accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire du développement d'ici à l'échéance de 2015 et établir un programme d'action pour la suite. Si les progrès accomplis en ce qui concerne l'accès des filles à l'enseignement primaire et la proportion de femmes dans les instances politiques sont considérables, ils restent néanmoins trop lents et trop inégaux. D'où qu'elles viennent, les petites filles nées aujourd'hui devront encore faire face à l'inégalité des chances et à la discrimination. Tous, nous devons cependant veiller à ce qu'elles se voient épargner la violence qui touche une femme sur trois dans le monde, puissent un jour recevoir un salaire égal pour un travail égal sans être empêchées de jouer un rôle dans l'économie, soient en mesure de participer dans des conditions d'égalité aux décisions qui les concernent, et aient toute latitude pour décider si elles souhaitent avoir des enfants et, le cas échéant, à quel moment et combien elles en auront. Je tiens à dire ceci à toutes les femmes et les petites filles de la planète: le respect des droits de l'homme et l'égalité entre les sexes ne sont pas des idéaux inatteignables. Au contraire, il incombe aux gouvernements, à l'Organisation des Nations Unies et à chaque être humain de s'assurer qu'ils deviennent réalité. Je m'adresse également aux hommes et aux garçons, à qui je demande d'assumer leurs responsabilités à cet égard. Nous avons tous à gagner à voir les femmes et les filles –

qu'elles soient mères, sœurs, amies ou collègues- réaliser tout leur potentiel. Ensemble, tandis que nous nous efforçons d'éliminer la pauvreté et de parvenir au développement durable, œuvrons donc en faveur de l'égalité des sexes, des droits des femmes et du renforcement du pouvoir d'action de celles-ci, car nous avons tous à gagner à être sur un pied d'égalité ».

AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

DÉCLARATION DE LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES FRANÇAISES DE 2014

Nous avons reçu le communiqué qui suit de la CPGN relatif aux élections communales de mars 2014 :

« **La convention pour une Guadeloupe nouvelle** ne participera pas aux élections municipales . Il s'agit en effet d'élections françaises en vue de renouveler les équipes qui administrent les communes françaises. C'est pourquoi l'enjeu de ces élections est français et non guadeloupéen. Elles n'auront donc pas de signification politique pour la Guadeloupe. Les nationalistes et souverainistes ne participent pas à ces élections directement. Seul les conservateurs y participent . En effet, aucune des listes en présence ne se réclame explicitement des deux grands rassemblements qui structurent la vie politique guadeloupéenne à savoir les conservateurs de l'ordre colonial et les nationalistes qui ont pour objectif de supprimer cet ordre . Les électrices et les électeurs auront le plus souvent à choisir entre des équipes hétéroclites mêlant autour d'enjeux très locaux des femmes et des hommes ayant des idéologies différentes. Participer à ces élections dans ses conditions va renforcer notre intégration dans le système français et masquer les dynamiques politiques en cours . Nous refusons cette alternative. Pour remplacer la domination des conservateurs de l'ordre colonial sur notre vie politique, il faut impérativement un rassemblement indépendantiste structuré qui présente des candidats dans toutes les communes avec comme

objectif affiché d'utiliser les communes comme tremplin pour conquérir le pouvoir afin de construire un nouveau système politico administratif pour l'ensemble de la Guadeloupe, indépendant de celui de la France.

Cependant nous ne nous désintéressons pas de la vie de nos communes . Nous comptons utiliser ce moment électoral français pour faire connaître notre politique pour les communes . Cette politique s 'articule autour des points qui suivent :

Les communes sont la base du futur système politico administratif de la Guadeloupe. Elles le resteront quelque soit le statut final de notre pays dans la société internationale.

Les communes seront un relais pour l'application des décisions collectives prises par les nouvelles autorités politiques et administratives guadeloupéennes qui gouverneront et administreront la Guadeloupe . Il sera donc indispensable de redéfinir leurs attributions afin d'optimiser leur rôle de relais . La priorité n'est pas l'intercommunalité comme l'imposent les autorités coloniales au nom d'une soit disant identité juridique . Les effectifs actuels de nos communes sont dans l'ensemble optimaux . Créer un nouvel échelon ne peut qu'accentuer l'inefficacité de l'action publique , masquer ses résultats et réduire la démocratie.

Nous porterons une attention particulière à la fiscalité applicable aux communes. Celle mise en place par les autorités coloniales est inutilement lourde, injuste et surtout inadaptée. La nouvelle fiscalité de notre pays doit être plus simple mieux structurée pour ne pas entraver le développement économique . La fiscalité applicable en Guadeloupe doit être remplacée par une fiscalité guadeloupéenne organisée autour de deux grands impôts l'impôt sur le revenu et la tva . Les communes dans ce système ne léverons pas l'impôt mais recevront une dotation annuelle versée mensuellement dont le montant sera fonction de leurs charges de fonctionnement et de leur politique d 'investissement.

Enfin les communes doivent devenir une plateforme pour développer une gouvernance publique modèle afin de mieux former les citoyens à la gestion des affaires publiques. Elles devront notamment utiliser de nouvelles formes de démocratie directe pour associer le plus totalement possible les citoyens à la gestion

publique .

Nous demandons donc aux citoyens qui vont participer à ces élections de mieux observer ses enjeux cachés et de commencer à débattre autour des questions fondamentales » .

LE LKP RÉCLAME

Dans un courrier le LKP demande la réunion de la Commission de suivi des accords du 4 mars 2009 :

« Madame la Préfète de Région, Madame La Présidente du Conseil Régional, Monsieur Le Président du Conseil Général,

Le 04 Mars 2009 marquait la signature des accords fondamentaux pour la société guadeloupéenne.

Conformément aux dispositions de l'article 165, nous vous demandons de réunir la commission de suivi afin d'aborder, notamment, les questions relatives à l'emploi et à la formation des jeunes, à la sauvegarde du foncier agricole et à la souveraineté alimentaire, à la formation des prix et des marges.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, Madame la Présidente de Région, Monsieur le Président du Département, l'expression de nos salutations les meilleures ».

ÉCONOMIE, SOCIAL, SCIENCES , TECHNOLOGIE

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE DU 4^e TRIMESTRE 2013 SELON L' IEDOM

« À fin décembre, l'indice des prix à la consommation enregistre une légère hausse en variation trimestrielle (+0,4 %), après -0,4 % au trimestre précédent. En glissement annuel, l'inflation est stable (0 %).

Le marché de l'emploi se stabilise à un niveau élevé. Au quatrième trimestre, le nombre de demandeurs d'emploi (DEFM catégorie A) reste toujours élevé. Pôle Emploi enregistre 60 570 inscrits à fin décembre, soit une croissance trimestrielle de +0,3 % (CVS) après +0,5 % (CVS) à fin septembre. En particulier, le nombre de personnes âgées de plus de 50 ans inscrites à Pôle Emploi continue de croître sur le trimestre (+ 3,9 %).

La consommation des ménages reste faible. La consommation des ménages reste faible en fin d'année en dépit de quelques signes d'éclaircie. Les importations de produits agroalimentaires progressent (+1,1 % en variation trimestriel, CVS) mais cette évolution n'efface pas la dégradation du trimestre précédent (-3,5 %, CVS). Par ailleurs, les importations de biens de consommation courante et celles de biens d'équipement du foyer continue de reculer (respectivement -1,5 % et -1,1%, CVS). Le rythme d'évolution annuelle reste négatif pour l'ensemble des principaux postes de produits. L'encours des crédits à la consommation des ménages progresse légèrement sur le trimestre (+0,7 %) et est quasi stable sur un an (-0,1 %).

Au quatrième trimestre, les prévisions d'investissement à un an stagnent en raison du manque de visibilité des chefs d'entreprise. Les importations de biens intermédiaires reculent sur le trimestre (-4 % CVS). Le repli est plus marqué pour les importations de biens d'équipement des entreprises (-16,2 %, CVS) qui restent toutefois plus élevées par rapport au quatrième trimestre 2012 (+3 %, CVS). L'encours des crédits d'investissement progressent de +3,1 % sur le trimestre et +0,9 % sur un an.

Les échanges commerciaux se replient . Les échanges commerciaux se sont contractés au quatrième trimestre. Les importations et les exportations se situent désormais en dessous de leur niveau du début d'année 2013. Conséquence de l'atonie de la demande intérieure, les importations fléchissent de 6,6 % sur le trimestre et de 5,5 % sur un an (CVS). Les exportations enregistrent une nouvelle baisse trimestrielle de 19,7 % après -24,5 % au trimestre précédent (CVS), impactées par la diminution des réexportations de produits pétroliers ».

POUR L'UGTG, LA RÉGLEMENTATION SUR LA DISTRIBUTION DES CARBURANTS NE RÈGLE AUCUN DES PROBLÈMES QUI SE POSENT

« En vérité, ni le décret PENCHARD de novembre 2010 (soutenu par les compagnies pétrolières et les gérants), ni le décret LUREL, ne vont dans le sens des consommateurs, des travailleurs des stations services ou même des gérants de stations services. Dans les deux cas, les grands gagnants de cette farce, ce sont les compagnies pétrolières et singulièrement Total, actionnaire principal de la SARA et principal propriétaire des stations service de Guadeloupe. » Eh bien oui, les compagnies pétrolières actionnaires de la SARA et la SARA elle-même, sont les grandes gagnantes de cette vaste mascarade. Mascarade qui consistait d'une part à nous faire croire que le ministre LUREL s'attaquait au profit des compagnies et d'un autre côté à laisser entendre que le système était bien comme il était. En définitive, DECRET LUREL – DECRET PENCHARD : MENM BÈT MENM PWÈL davwa :

- C'est toujours la SARA qui fixe le prix des carburants en Guadeloupe. Les compagnies ont déjà récupérées les fameux 10 millions de LUREL é yo ka kontinyé pran plis ankò ;
- L'arrêté mensuel de « hausse – baisse » publié par la Préfète reste toujours une vaste farce qui garantit des profits colossaux aux compagnies pétrolières ;
- Les stations services appartiennent toujours en grande majorité aux compagnies pétrolières ;
- Les contrats d'exclusivité obligent toujours les gérants à se soumettre aux conditions commerciales déterminées par les compagnies. Les compagnies actionnaires de la SARA ont toujours un droit de vie et de mort sur les gérants, sur les stations et les autres compagnies non actionnaires de la SARA. Elles peuvent fermer leurs stations quand elles le veulent et augmenter le coût de leurs prestations.
- Aujourd'hui encore, ni LUREL, ni personne ne connaît réellement les profits réalisés par les compagnies pétrolières et singulièrement par TOTAL ;
- La SARA continue à négocier sa marge bénéficiaire annuelle avec le ministère du budget et ne connaîtra donc jamais de situation financière déficitaire ;

- La SARA et les compagnies pétrolières continuent d'importer des carburants à bas prix de différents pays de la Caraïbe (Trinidad et

Tobago, Aruba, Iles vierges américaines) et à le revendre au coût de production de la SARA ;

En vérité, le décret LUREL sur les carburants tout comme la loi LUREL sur la vie chère n'a fait que conforter les pwofitan en leur garantissant un cadre légal pour assoir leur position dominante. Le bouclier prix élaboré par la Préfète et le MEDEF n'a entraîné aucune baisse des prix des produits de première nécessité et le prix des carburants et de la bouteille de gaz est à la hausse ».

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JEAN PAUL ELUTHER

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

LES NATIONS UNIES S'INVESTISSENT POUR LES FEMMES

À la veille de la Journée internationale de la femme, l'ONU a lancé vendredi la campagne #HeforShe qui vise à encourager les hommes à défendre les droits de leurs mères, sœurs et filles. Lors du lancement de la campagne à New York, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a souligné que le respect des droits des filles et des femmes n'est pas un vœu pieu, mais un devoir collectif. « Partout dans le monde, la discrimination contre les femmes et les filles est endémique, et dans certaines régions la situation s'aggrave. Mais nous savons aussi que la réalisation de l'égalité pour les femmes signifie un progrès pour tous », a déclaré M. Ban en appelant les hommes et les garçons du monde entier à le rejoindre autour de cet objectif. Dans le cadre de cette campagne, des personnalités masculines ont lancé des messages vidéo pour exprimer leur soutien aux efforts pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes, dont M. Ban, le lauréat du prix Nobel de la paix Desmond Tutu ou encore l'acteur Antonio Banderas. « Dans deux jours la 58ème Commission sur le statut de la femme commencera ses travaux notamment pour examiner les progrès réalisés et les défis restant pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement relatifs aux femmes », a rappelé le Secrétaire général. « Des progrès considérables ont été réalisés, davantage de filles sont scolarisées, il y a un plus grand nombre de

femmes membres des parlements. Cependant les progrès sont trop lents », a-t-il prévenu. Une fille née aujourd'hui devra encore faire face à des inégalités et à la discrimination, peu importe dans quel pays elle est née. Une femme sur trois est affectée par la violence et elles ne sont pas payées au même titre que leurs collègues masculins. « Lorsque les femmes et les hommes sont égaux, les sociétés prospèrent. Alors que nous allons célébrer la Journée internationale de la femme, engageons-nous en faveur de l'égalité et de l'autonomisation des femmes. L'égalité pour les femmes signifie la prospérité pour tous », a affirmé M. Ban.

L' AXE DE L' ESPOIR

par André Chamy

L'Iran, la Syrie et le Liban grâce au Hezbollah et à ses alliés, considérés par les occidentaux depuis des années comme une source du Mal, en raison de leur soutien à ce que l'Occident appelle « le terrorisme », n'ont pas fini de faire parler d'eux. Après un traitement individuel pour chacun d'entre eux en fonction des clivages politiques dans la région, un axe s'est mis en place qui commence aux portes de la Russie et de la Chine pour finir à celles de Tel-Aviv.

Cet axe trouve ses racines dans la politique occidentale réservée à cette région du monde. Les États-Unis, suivis des principaux pays occidentaux, ont décrété la manière dont leurs intérêts économiques devaient être préservés coûte que coûte. Cette politique partielle a généré au fil des années des tensions, source de conflits armés et de combats de rue qui n'en finissent pas d'alimenter les journaux télévisés.

Cette politique, inscrite dans la durée, a été être mise en œuvre avec l'appui d'acteurs locaux. Toutefois, une accélération s'est opérée après la chute du Mur de Berlin, vécue comme un événement historique, ce qui est évidemment le cas, mais qui a marqué l'avènement d'une stratégie agressive et méprisante à l'égard du Proche-Orient.

L'URSS ayant disparu, les pays de la région ne pouvaient plus rien espérer comme autre salut que de s'en remettre à la volonté occidentale, et notamment à celle des États-Unis. Au lieu de tirer

profit de cette position privilégiée d'arbitre, ces derniers et certains pays occidentaux allaient privilégier l'écrasement et la domination du « Proche-Orient élargi », à travers des interventions directes en Irak, en Afghanistan, mais également au Liban, au Yémen, dans le Maghreb avec l'intention déclarée d'intervenir en Syrie et en Iran.

Les États-Unis savent, depuis les années soixante dix, suite au choc pétrolier, qu'ils doivent contrôler les sources de matières premières, tout particulièrement celles du pétrole, ainsi que les voies d'acheminement de ces ressources, car ils ont fait l'amère expérience de découvrir cette nécessité vitale tant pour leur économie que pour le confort de leurs citoyens.

Les avis des experts divergent dans l'évaluation des réserves en gaz et d'hydrocarbures, mais une idée reste constante, celle du caractère épuisable de ces trésors qui se trouvent selon eux entre les mains de bédouins cupides qui n'ont que faire de l'utilisation qui sera faite de leur or, dès lors que leurs loisirs et plaisirs sont financés.

À l'heure où les « chocs de civilisation » de Samuel Huntington ont remplacé la Guerre froide, l'islamisme est devenu pour les États-Unis le nouvel ennemi utile, « allié » à eux, en quelque sorte, contre l'Europe. Pragmatiques et opportunistes, ils ont vu dans le mouvement islamique une « lame de fond », et ont choisi de jouer la carte musulmane pour mieux contrôler les artères de l'or noir. Cet allié dangereux qu'est l'islamisme, ils avaient pressenti son intérêt bien avant l'implosion du communisme.

À partir des mêmes années 1970, les États-Unis vont soutenir les extrémistes islamistes, des Frères musulmans syriens aux islamistes bosniaques et albanais, des Talibans à la Jamaa Islamyah égyptienne. L'on évoqua même leurs liens avec le FIS (Front islamique du salut, devenu le groupe violent « GIA ») en Algérie. Ils ont choyé les wahhabites à la tête de la monarchie pro-US d'Arabie Saoudite qui finance la quasi-totalité des réseaux islamistes dans le monde. Ils ont joué les apprentis sorciers, et les mouvements fondamentalistes qu'ils croyaient manipuler se seraient parfois retournés contre le « grand Satan » pour réaliser leurs propres objectifs.

En revanche, les USA ont abandonné ou voulu neutraliser les pays

musulmans susceptibles d'acquérir une puissance politique et une relative autonomie. Songeons au président Jimmy Carter abandonnant le Shah, alors que l'Iran était en train de devenir maître de son pétrole. À cela se rajoute la volonté d'écraser toute velléité d'indépendance même intellectuelle des pays arabes laïques tels que la Syrie, l'Égypte ou l'Irak.

Jouer avec l'islamisme s'est fait au détriment des mouvements laïques pouvant représenter une alternative à l'islam politique radical, celui-ci redevenant une valeur refuge après chaque échec dans cette région. Cependant, cet « islamisme » n'est évidemment pas à confondre avec la République « islamique » d'Iran qui a un parcours atypique. D'ailleurs, plusieurs auteurs de travaux de qualité sur les mouvements islamistes font parfois l'erreur de confondre la République islamique d'Iran avec les islamistes, alors qu'ils n'ont rien de commun, si ce n'est le fait de revendiquer la référence à l'islam et à la charia. La différence fondamentale vient de la définition même de l'islam politique prôné par les uns et les autres.

Tout les sépare fondamentalement, et si effectivement les États-Uniens n'ont pas fait grand chose pour sauver le Shah, cette attitude était justifiée selon eux par des raisons stratégiques, car l'Iran ne devait d'après eux en aucun cas devenir une grande puissance régionale. Ce qui expliquera que quelques temps après la chute du Shah, les États Unis aient initié la guerre menée par Saddam Hussein à l'encontre de son voisin, ce qui permettait de ruiner les deux seuls pays qui pouvaient exercer une influence déterminante dans la région du Golfe.

Or, l'évolution de l'Iran après sa guerre avec l'Irak va lui permettre de devenir une véritable puissance régionale, crainte par certaines monarchies du Golfe, lesquelles ont préféré jusqu'alors confier leur sécurité à l'Occident, plus particulièrement aux États-Unis. En contre partie, elles confiaient leurs « ressources » aux économies occidentales, et finançaient des activités ainsi que des mouvements que leur désignaient les services secrets de Washington.

Ces mêmes monarchies devaient fermer les yeux sur les événements en cours dans certaines régions y compris en Palestine, alors même qu'ils prétendent soutenir les aspirations du peuple palestinien. Ils vont être les premiers pays arabes à avoir

des contacts directs ou secrets avec l'État d'Israël, ce qui aboutira plus tard au rapprochement du mouvement de résistance palestinienne avec les Iraniens.

Ces derniers apparaissent aujourd'hui comme les seuls à vouloir défendre les lieux saints de l'islam avec les hommes d'Al-Qods, branche des Gardiens de la Révolution, et à travers leur soutien au Hamas. La magie états-unienne s'est retournée contre le magicien.

Le monde arabo-musulman doit rester pour l'Amérique du Nord un monde riche en pétrole, exploitable à volonté, mais pauvre en matière grise et maintenu dans une totale situation de dépendance technologique ; un marché d'un milliard de consommateurs incapables d'autonomie politico-militaire et économique. Le carcan coranique est, selon elle, favorable à l'indigence intellectuelle.

AMÉRIQUE, CARAÏBE

COMBATTRE LE CHOLÉRA

Le secrétaire général adjoint des Nations unies, Pedro Merano Rojas, propose l'adoption d'un «plan Marshall» pour combattre l'épidémie de cholera qui constitue, d'après lui, une menace importante pour les pays des Caraïbes et de l'Amérique latine . Pedro Medrano Rojas, a fait cette déclaration au cours d'une série de visite dans des capitales européennes cette semaine pour solliciter le soutien des donateurs dans le cadre des efforts visant à réduire la propagation de la maladie dans le pays. Selon M. Medrano, il ne faut confondre le procès engagé par certaines organisations contre l'Onu sur la question et les efforts de l'ONU pour répondre à l'épidémie. "Nous ne pouvons pas lier ces deux choses". "L'une est une affaire juridique, avec un chemin différent, qui peut prendre des années ... nous devons répondre maintenant." Le premier cas de l'épidémie actuelle de choléra a été signalé en Octobre 2010 ; l'épidémie est, depuis, devenue l'un des pires de l'histoire moderne. Il y avait 65 000 cas l'an dernier, cette année, les estimations varient de 40 000 à 80 000 . Le secrétaire adjoint de l'Onu regrette le fait que sur les 40 millions de dollars sollicités par l'Onu cette année pour lutter contre la maladie, seulement 6 millions de dollars du fonds d'intervention d'urgence des Nations Unies centrale aient été engagés. L'épidémie de cholera

a éclaté en Haïti en Octobre 2011, et a causé plus de 800 morts. Plusieurs études ont confirmé que la maladie a été introduite dans le pays par les soldats casques bleus nepalais basés dans le Plateau central.

UKRAINE

UN COUP D'ÉTAT DE L' OCCIDENT

Ce qui vient de se passer en Ukraine ces derniers jours est un véritable coup d'État. En effet, le président Viktor Ianoukovytch a été démocratiquement élu le 7 février 2010 en battant Ioulia Timochenko au second tour des élections présidentielles (48,95 % des voix contre 45,47 %). Évidemment, Timochenko n'avait pas immédiatement accepté le verdict des urnes . Il y a sûrement eu fraude quelque part puisqu'elle était, lors des élections, Premier ministre en exercice et que Viktor Iouchtchenko était président du pays. Les deux figures emblématiques de la Révolution orange, très largement soutenus par les pays occidentaux, ceux-là même qui étaient supposés faire entrer l'Ukraine dans une ère nouvelle, celle de la démocratie et de la prospérité, ont été largement battus par un candidat pro-russe. Et quel candidat! Ianoukovytch! Celui qui avait été « conpue » par les activistes de la vague orange de 2004. En moins de six ans, les Ukrainiens avaient compris que cette « Révolution » colorée n'en était pas une. Le 8 février 2010, Joao Soares, le président de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) déclara : « L'élection a offert une démonstration impressionnante de démocratie. C'est une victoire pour tout le monde en Ukraine. Il est temps maintenant pour les dirigeants politiques du pays d'écouter le verdict du peuple et de faire en sorte que la transition de pouvoir soit pacifique et constructive » . Sans trop de conviction, mais placée devant l'évidence du verdict des observateurs internationaux, Timochenko finit par retirer son recours en justice visant à invalider le résultat de l'élection . Les « révoltés » de la place Maïdan reprochent à Ianoukovytch d'avoir décidé de suspendre un accord entre son pays et l'Union Européenne (UE). Et une question fondamentale se pose : en démocratie, et dans le cadre des prérogatives de sa fonction, un président en exercice a-t-il le droit de signer les accords qu'il juge bénéfiques pour son pays? La réponse est oui, d'autant plus que de nombreux spécialistes

pensent que cet accord était néfaste pour l'économie de l'Ukraine. Ainsi, selon David Teurtrie, chercheur à l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO, Paris): « La proposition faite à l'Ukraine a été, comme je l'appellerais, une stratégie perdant-perdant. Pourquoi? L'accord correspondait à la mise en place d'une zone de libre-échange entre l'UE et l'Ukraine. Mais cette zone de libre-échange était très défavorable pour l'Ukraine parce qu'elle ouvrait le marché ukrainien aux produits européens et elle entrouvrait le marché européen aux produits ukrainiens qui ne sont en majeure partie pas concurrentiels sur le marché occidental. Nous voyons donc que l'avantage est assez peu évident pour l'Ukraine. Pour simplifier, l'Ukraine prenait sur elle tous les désavantages de cette libéralisation du commerce avec l'UE et ne recevait aucun avantage » . L'économiste russe Sergueï Glaziev est lui aussi du même avis : « Toutes les estimations, incluant celles des analystes européens, font part d'un ralentissement inévitable dans la production de biens ukrainiens dans les premières années suivant la signature de l'Accord d'association, puisqu'ils sont condamnés à une perte de compétitivité par rapport aux produits européens » . Nonobstant la sensibilité pro-russe de Ianoukovytch, il est clair que la proposition russe était beaucoup plus intéressante pour l'Ukraine que celle avancée par les Européens. « L'UE ne promet pas la lune aux manifestants... juste la Grèce » titrait ironiquement le journal l'Humanité . Après les émeutes sanglantes de Kiev, de nombreux pays occidentaux se sont curieusement empressés de déclarer qu'ils étaient prêts à soutenir « un nouveau gouvernement » en Ukraine [7], c'est-à-dire de reconnaître implicitement un coup d'état. Au lieu d'attiser la violence et de financer les barricades, ces pays n'auraient pas dû offrir leurs services pour calmer les esprits et attendre les prochaines élections, comme le dicte les fondements de la démocratie qu'ils essaient d'exporter en Ukraine et ailleurs dans le monde?

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

Les marchés financiers terminent la semaine en roue libre en Asie ce vendredi, même si la Bourse de Tokyo a gagné 0,92%, encore aidée par la baisse du yen qui est revenu sur les 103 unités face au dollar, en attendant la publication dans la journée de vendredi du rapport sur l'emploi aux Etats-Unis pour le mois de février. L'indice Nikkei a terminé à 15.274 pts, progressant ainsi de près de 3% sur

la semaine... Ailleurs, Shanghai, Hong Kong et Seoul sont stables. Jakarta et Singapour montent timidement de 0,2% et Sydney de 0,3%... Hier soir, Wall Street a fini en ordre dispersé, après les statistiques américaines contrastées de l'emploi, de l'industrie et de la productivité trimestrielle... Les investisseurs ont aussi observé une certaine prudence avant la publication du rapport mensuel de l'emploi américain vendredi.

ÉTATS UNIS

Wall Street a fini en ordre dispersé ce vendredi soir, après le rapport sur la situation de l'emploi outre-Atlantique et les chiffres du déficit commercial américain. Les créations de postes non-agricoles aux Etats-Unis pour le mois de février 2014 se sont établies au nombre de 175.000. Le taux de chômage est quant à lui de 6,7%. Par ailleurs, l'actualité "entreprises" a été marquée par une OPA sur Safeway... Le DJIA a gagné 0,19% à 16.453 pts, le Nasdaq a reculé de 0,37% à 4.336 pts, et le S&P500 a progressé de 0,05% à 1.878 pts, sur un nouveau record en clôture ! Sur l'ensemble de la semaine, le DJIA monte de 0,7%, le Nasdaq gagne 0,6% et le S&P500 progresse de 1%.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé la semaine dans le rouge, les chiffres nettement meilleurs qu'attendu sur les créations d'emploi aux Etats-Unis en février ne parvenant pas à compenser les craintes d'une montée des tensions entre Kiev et Moscou au sujet de la Crimée pendant le week-end. Après des manoeuvres diplomatiques pour tenter de résoudre la crise en Ukraine qui ont calmé les marchés ces derniers jours, la tension monte à nouveau, Moscou ignorant les mises en garde des Occidentaux après son intervention militaire en Crimée. Le CAC 40 parisien a reculé de 1,15% (-50,62 points) à 4.366,42 points et perd 0,95% sur la semaine. Le FTSE londonien finit la séance sur une perte de 1,12%, tandis que le Dax à Francfort cède 2,01%. L'indice Eurofirst 300 abandonne 1,33% et l'Eurostoxx 50 1,57%. Les valeurs les plus exposées à la Russie ont été pénalisées, en particulier le fabricant de pneus Nokian Renkaat qui cède 1,7%, l'autrichienne Raiffeisen Bank en recul de 2,75% ou encore le brasseur danois Carlsberg qui abandonne 0,92%.

CHANGE

L'euro, après avoir grimpé en début de séance à son plus haut niveau en plus de deux ans face au dollar, continuait à profiter vendredi de l'optimisme de la Banque centrale européenne face à un dollar bénéficiant pourtant de bons chiffres sur l'emploi américain. Vers 22H00 GMT, l'euro valait 1,3874 dollar, contre 1,3859 dollar jeudi vers 22H00 GMT. Il est monté plus tôt dans la journée jusqu'à 1,3915 dollar, un niveau plus vu depuis octobre 2011. La monnaie unique européenne progressait face à la devise nipponne, à 143,31 yens - grimpant même vers 14H15 GMT à 143,79 yens, un sommet en neuf semaines et demi - contre 142,85 yens jeudi soir. Le dollar montait face à la monnaie japonaise, à 103,24 yens - atteignant même vers 13H55 GMT 103,76 yens, son plus haut niveau en six semaines - contre 103,07 yens jeudi soir. Vers 22H00 GMT, la livre britannique baissait un peu face à l'euro, à 83,01 pence pour un euro ainsi que face au dollar, à 1,6711 dollar pour une livre. La devise helvétique montait face à l'euro, à 1,2177 franc suisse pour un euro, comme face au dollar, à 0,8777 franc suisse pour un dollar, après avoir atteint 0,8757 franc à 11H35 GMT, son niveau le plus fort depuis fin octobre 2011. La devise chinoise a fini à 6,1274 yuans pour un dollar, contre 6,1187 yuans la veille. L'once d'or a fini à 1.335,25 dollars au fixing du soir, contre 1.345,25 dollars jeudi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole ont clôturé en nette hausse vendredi à New York, portés par des chiffres encourageants sur l'emploi aux Etats-Unis et par le maintien des tensions autour de l'Ukraine. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en avril a gagné 1,02 dollar sur le New York Mercantile Exchange (Nymex) pour s'établir à 102,58 dollars.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, PATRIMOINE, DROIT

L' AUDITION DE L' ENFANT DEVANT LA JUSTICE

Alors que la Convention Internationale des Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989 a reconnu les enfants en tant que sujets de droits, dotés de liberté, la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance a consacré le droit de l'enfant à être entendu en justice dans toutes les affaires le concernant. L'audition de l'enfant en Justice est ainsi prévue par les articles 338-1 et suivants du Code civil. L'enfant se définit comme une personne mineure c'est-à-dire âgée de moins de 18 ans. Aucun seuil d'âge n'est prévu par la loi pour entendre l'enfant. Seule sa capacité de discernement va être prise en considération pour entendre ce dernier. Pour évaluer de la capacité de discernement de l'enfant, le Juge va prendre en compte : sa maturité, son degré de compréhension, sa faculté personnelle d'apprécier une situation et d'exprimer un avis réfléchi. Enfin, pour être entendu en Justice, l'enfant doit indirectement être concerné ou impliqué par la décision que le Juge doit prononcer.

1) L'audition de l'enfant devant le Juge aux Affaires Familiales

L'enfant pourra être entendu par le JAF afin d'exprimer son avis quant au choix de sa résidence dans le cadre du divorce ou de la séparation de ses parents mais aussi quant à la fixation du droit de visite et d'hébergement de l'autre parent. L'enfant a également vocation à être entendu lorsque les grands-parents sollicitent un droit de visite et d'hébergement, lorsqu'un conflit familial concernant ses principes d'évolution et d'éducation doit être tranché ou bien lorsque le Juge doit statuer sur son état civil. Si l'audition du mineur est une faculté pour le magistrat, elle devient une obligation lorsque le mineur en fait la demande.

L'enfant a la possibilité d'être assisté d'un avocat ou d'une personne de son choix. Son audition se fait dans le bureau du JAF et seul son avocat (ou la personne choisie par l'enfant) est présent(e). Le mineur peut demander à ce que ses propos ne soient pas consignés, s'il ne souhaite pas que ses parents sachent ce qu'il a dit. Toutefois, le Juge peut refuser d'auditionner l'enfant qui en fait la demande lorsqu'il estime que ce dernier ne dispose pas de discernement ou qu'il n'est pas concerné par la procédure. Le Juge peut aussi refuser l'audition de l'enfant demandée par les parties quand il estime que l'audition n'est pas nécessaire à la solution du

litige ou encore lorsque l'audition apparaît contraire aux intérêts de l'enfant. La décision de refus n'est pas susceptible de recours mais elle pourra être contestée dans le cadre d'un appel ou d'un pourvoi en cassation.

2) L'audition de l'enfant devant le Juge des enfants

Le Juge des Enfants a vocation à intervenir en matière d'assistance éducative et en matière pénale.

-Assistance éducative

Lorsque l'enfant se trouve en situation de danger, le Juge des Enfants peut prendre un ensemble de mesures. L'article 1182 du Code de procédure civile dispose que le Juge des Enfants « entend le père, la mère, le tuteur, la personne ou le représentant du service à qui l'enfant a été confié et le mineur capable de discernement et porte à leur connaissance les motifs de sa saisine ». L'audition du mineur est prévue au cours de l'audience par l'article 1189 du Code de procédure civile, ce qui peut donc être en présence de ses parents. Il peut aussi être assisté de son propre avocat. Contrairement à la procédure devant le Juge aux Affaires Familiales, l'enfant est partie au procès en matière d'assistance éducative. Son audition est importante pour la prise de décision du Juge mais également pour l'enfant qui pourra mieux comprendre pourquoi des mesures vont être prises.

-Matière pénale

Le Juge des Enfants a compétence pour s'occuper des mineurs auteurs d'infraction. Étant partie au procès pénal, l'enfant devra être entendu par le Juge concernant les faits qui lui sont reprochés.

3) L'audition de l'enfant devant les juridictions pénales

-L'enfant auteur d'infractions pénales

L'enfant auquel des infractions pénales sont reprochées sera renvoyé devant le Juge des Enfants. Le mineur est soumis aux dispositions particulières de l'ordonnance du 2 février 1945. Il convient de noter que la loi n°2000-516 du 15 juin 2000 renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des

victimes a imposé l'enregistrement audiovisuel de la parole du mineur placé en garde à vue lors des interrogatoires et ce, en raison de la vulnérabilité de l'enfant. Pour plus d'informations sur le rôle du Juges des enfants, voir article intitulé « Le Juge des enfants, gardien des droits du mineur ».

-L'enfant victime d'infractions pénales

La loi n° du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs a créé un statut de « mineur victime » dont les droits sont renforcés. Ainsi, l'enfant victime pourra faire l'objet d'une expertise médico-psychologique en présence d'une personne de son choix, il pourra être auditionné et être confronté à l'auteur présumé des faits dont il a été victime. L'article 706-52 du Code de procédure pénale impose que l'audition du mineur victime d'infractions sexuelles fasse l'objet d'un enregistrement audiovisuel. L'enregistrement audiovisuel permet de ne pas faire répéter l'enfant pour ne pas le perturber davantage psychologiquement. Cet enregistrement permet aussi de veiller à ce qu'aucune pression ne soit effectuée sur l'enfant au cours de ses auditions.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et

augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2012: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

JANVIER 2014 : -0,3 % sur un mois ; -0,5 % sur un an .

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) en janvier 2014:68 470 (+4,6% sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en janvier 2014 : 216.

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

AGENDA DU MOIS DE MARS 2014

22 LA NATION N° 992/ SAMEDI 8 MARS 2014

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations de février 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois de février 2014.

MARS 01

- Entreprises de 20 salariés et plus : déclaration annuelle d'emploi des travailleurs handicapés, et éventuellement, paiement de la contribution à l'Agefiph.

MARS 05

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés au plus tard le 28 février 2014. • Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS. • Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

MARS 08

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en février 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

MARS12

- Assujettis à la TVA réalisant des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en février 2014.

MARS 15

- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le

paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014. • Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 novembre 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle. • Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en février 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €. • Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés : versement de l'acompte d'IS, de l'acompte de contribution sociale, le cas échéant, du versement anticipé de la contribution exceptionnelle, le cas échéant, et de la contribution sur les dividendes distribués, le cas échéant. • Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés dans les 10 premiers jours de mars 2014.

MARS 20

• Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande). • Professionnels libéraux: paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).

MARS 25

• Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés entre le 11 et le 20 mars 2014.

MARS 31

• Entreprises assujetties à la participation-construction : versement de la participation de 0,45 % des salaires 2012. • Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 septembre 2013 : télétransmission de la déclaration annuelle des résultats et des documents annexes. • Entreprises de 10 salariés ou plus : date limite d'engagement de certaines dépenses déductibles de la participation à la formation professionnelle continue. •

Établissements créés ou repris en 2013 : déclaration provisoire n° 1447-C relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) à transmettre au service des impôts.

LA NATION À VOTRE SERVICE